



Le don de titres cotés en bourse permet d'accroître considérablement le montant et l'impact de votre don sans qu'il vous en coûte davantage.

Simple.

Votre courtier peut aisément et rapidement transférer les titres de votre compte à celui de la Fondation. N'oubliez pas de lui faire compléter le formulaire de don par transfert de titres ci-inclus et obligatoire, et de le faire parvenir à Disnat Desjardins.

Afin de faciliter votre don, nous apprécions recevoir une copie de ce formulaire par courriel à l'attention de Carole Mercier : cmercier@petitsfreres.ca

Réconfortant.

Vous pouvez **constater l'impact de votre don**, s'il s'agit d'un don immédiat.

Fiscalement optimal.

Le transfert de vos titres à la Fondation vous permet de ne payer aucun impôt sur le gain en capital. Vous recevez un reçu fiscal correspondant à la juste valeur marchande des titres établie lors de la réception de ceux-ci. Ces allègements fiscaux permettent de réduire considérablement le coût de votre don et de **donner plus que vous ne pourriez l'imaginer**.

Flexible.

Vous pouvez donner vos titres immédiatement ou dans le cadre de votre testament. Il pourrait aussi être plus avantageux d'effectuer votre don par l'intermédiaire de votre société de gestion, si telle est votre situation. Informez-vous auprès de votre comptable, fiscaliste ou de votre courtier.



Vous recevez une reconnaissance de votre vivant.

« Appuyer financièrement Les Petits Frères, c'est s'associer à des personnes dédiées à aider des gens âgés qui, sans elles, sont souvent contraints à vivre tristement leur solitude. Aidons à briser l'isolement. »

— Pierre Comtois, donateur fidèle, Grand Visionnaire



Communiquez dès maintenant avec nous afin d'en savoir plus sur les avantages et les diverses façons bienveillantes de donner :

Carole Mercier, Directrice, dons majeurs et planifiés
514 527-6229, poste 1016 | cmercier@petitsfreres.ca